

Soutien aux archéologues du Service archéologique départemental de l'Ardèche (MuséAL)

Nous apportons un soutien total aux équipes engagées sur la Plaine de Saint-Péray/Cornas (07). Travailler sous invectives, avec des intrusions impliquant violences, harcèlement et intimidations, dans un contexte nécessitant des escortes policières n'est pas la norme : c'est un danger.

Le droit de retrait est un droit fondamental ; il protège la vie, la santé et la recherche

- Nous appelons nos collègues à exercer le droit de retrait dès qu'un danger grave et imminent est établi. Si une protection policière est nécessaire pour l'exercice de notre activité, c'est qu'un danger est imminent. Le droit de retrait est une bien meilleure protection pour les travailleur.euse.s face à une menace.
- Nous rappelons le principe de non-exposition et exigeons qu'aucun.e de nos collègues ne soit exposé.e individuellement ou en groupe dans des situations de tensions extrêmes, sous protection policière, comme celles qui ont actuellement cours sur le chantier de Cornas
- Nous rappelons l'obligation de mise à disposition d'un registre de santé et sécurité sur le lieu de travail, d'actualisation du registre DGI après chaque incident et la réalisation d'une enquête CSE-employeur systématique.

- Nous rappelons la nécessité d'une mise en place automatique de soutien psychosocial, et le droit à la parole protégée.
- Nous nous opposons fermement à ce que l'archéologie serve de bouclier face à des projets destructeurs, plaçant les archéologues en première ligne face aux militant.e.s pour la protection de l'environnement. En aucun cas les exigences de rendu scientifique d'une opération archéologique ou le calendrier politique ne peuvent passer avant la santé et la sécurité des travailleur.euses.
- Nos collègues contractuel.le.s, déjà mis.es en difficulté et fragilisés.e.s par une précarité institutionnalisée, doivent être particulièrement protégé.e.s en raison d'un possible chantage à l'emploi. Aucun vestige archéologique ni perspective de contrat ne justifie une mise en danger. Nous appelons donc à la vigilance les titulaires pour accompagner et soutenir les plus précaires pour le respect de leur intégrité physique et psychique.

Le sauvetage de la donnée archéologique est le devoir des archéologues, comme celui du pompier est d'éteindre les feux, celui de l'urgentiste de sauver des vies. Mais les archéologues ne doivent pas être exposés à des situations d'insécurité dans l'exercice de leur mission !

Nous soutiendrons toutes les équipes qui décideront collectivement de cesser le travail quand la présence des forces de l'ordre ou de militant.e.s sur un chantier empêchera la poursuite des recherches en sécurité et dans la sérénité.

Nous soutiendrons chaque retrait, chaque arrêt, chaque alerte transmise et saisirons l'Inspection du travail et les médias en cas de pressions ou représailles.

Nous garantissons qu'aucun chantage ne pourra être fait

impunément par les employeurs sur les archéologues, précaires ou titulaires, qui exerceront leur droit de retrait.

Nous veillerons également à ce qu'aucun chantier de construction ne soit engagé en force par des décideurs politiques s'affranchissant des lois tant que les recherches d'archéologie préventive n'auront pas été menées à leur terme en toute sécurité.

Droit de retrait, maintenant : nos vies, nos collègues d'abord !

Communiqué CGT SGPA Archéologie, CNT-CCS Archéologie, SUD Culture Solidaires, Groupe archéo en lutte Rhône-Alpes

